

Agence de l'Eau Artois-Picardie

Présentation :

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie est un établissement public du Ministère chargé de l'écologie et du développement durable. Elle est l'une des 6 agences de l'eau françaises créées par la loi sur l'eau de 1964.

Sa zone de compétence couvre l'intégralité des départements du Nord et du Pas-de-Calais, et partiellement celui de la Somme, de l'Aisne, et de l'Oise.

L'Agence de l'Eau participe à la mise en œuvre des politiques nationales relatives à l'eau et aux milieux aquatiques.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a renforcé ses missions. Elle précise notamment que les Agences favorisent la « gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques ». A cela s'ajoutent des missions de concertation, de coopération internationale, d'information et d'éducation à l'eau.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, publiée au Journal Officiel du 9 août 2016, étend de plus les missions des Agences de l'Eau à la biodiversité marine et terrestre.

Les Agences de l'Eau perçoivent des redevances en provenance de tous les usagers de l'eau selon le principe du « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur » qu'elles reversent sous forme d'aides aux collectivités, acteurs économiques et agricoles, conservatoires, fédérations de pêche, parcs naturels, associations... pour financer des actions en faveur de la reconquête du bon état de l'eau et de l'adaptation au changement climatique.

C'est dans le cadre de leurs programmes pluriannuels d'intervention de 6 ans qu'elles décident des travaux et opérations qu'elles vont soutenir.

Le programme actuellement en vigueur est le 11ème, il a démarré en 2019 et se terminera en 2024.

Sur le bassin Artois-Picardie, il a introduit des sujets transversaux, en lien avec les grands défis de ce siècle :

- Reconfirmation des taux de financements pour soutenir des études ou des travaux liés à l'adaptation au changement climatique et à la biodiversité
- Elargissement de la politique d'intervention « gestion des milieux naturels » aux milieux naturels hors zones humides, y compris sur le volet littoral

Les réflexions d'orientations pour le 12ème programme sont en cours pour un démarrage effectif en 2025.

Services et partenariats mobilisables pour les collectivités littorales :

Sur le volet littoral, l'Agence privilégie son accompagnement financier **en faveur de projets qui s'appuient sur les solutions fondées sur la nature** en intégrant la **dynamique naturelle du littoral et la mobilité du trait de côte**. Ainsi, le financement des opérations de protection par des techniques dites dures qui impliquent la construction ou la mise en place d'ouvrages de types digues et perrés dont la vocation est de fixer le trait de côte, n'est pas du champ d'intervention de l'Agence.

L'Agence accompagne les opérations à différents niveaux :

- ✓ Actions de **sensibilisation, communication** (S 25 %)
- ✓ **Études** globales stratégiques ou opérationnelles et missions de maîtrise d'œuvre, études de connaissance (S 70 %)
- ✓ Acquisition de **données** (S 70 %)
- ✓ **Acquisitions foncières** (S 40 %)
- ✓ **Travaux** (S 40 %) Aménagements de gestion écologique du trait de côte : plantations (d'oyats notamment), pose de ganivelles, restauration de cordons dunaires, techniques de gestion de l'aléa (dépoldérisation) dans le cadre de la restauration d'écosystèmes naturels
- ✓ **Études de plan de gestion** de la laisse de mer (forfait 500 € par km de trait de côte)
- ✓ **Entretien écologique** (forfait 400 € par ha ou par km, pour 3 ans) : entretien écologique de milieux naturels, de la laisse de mer...

Les opérations suivantes ne sont pas éligibles :

- ✓ Opérations de protection des enjeux urbains (plage, front de mer,...) et des usages
- ✓ Opérations de génie civil, d'endiguement, y compris les digues rétro-littorales dans le cadre d'opérations de recul stratégique et de dépoldérisation
- ✓ Opérations de recharge ou de conservation de plage et de digues
- ✓ Opérations d'enrochements

Le recul du trait de côte et la vulnérabilité des territoires littoraux à la submersion marine posent également la question de la **résilience des infrastructures d'eau et d'assainissement**.

Les investissements liés à l'**adaptation**, la **sécurisation**, voire au **déplacement** des infrastructures peuvent actuellement faire l'objet d'un **financement de l'Agence sous certaines conditions**.

Exemples de mise en œuvre :

- Communauté de Communes de la Région d'Audruicq : accompagnement de l'agence sur les travaux de gestion écologique du cordon dunaire du Platier d'Oye-Plage par l'emploi de techniques douces respectueuses des habitats en place.
- Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps : accompagnement de l'agence sur les travaux de gestion écologique du trait de côte sur la dune d'Aval de Wissant
- Accompagnement de l'Agence dans le cadre de PAPI :
 - PAPI littoral Bresle Somme Authie :
 - ✓ projet de dépoldérisation du site de la ferme de la Caroline dans le secteur des bas champs dans la Somme : accompagnement sur le volet étude, travaux non démarrés
 - ✓ projet de dépoldérisation du fond de baie de l'Authie côté Pas-de-Calais (projet inscrit dans le programme ADAPTO (<https://www.lifeadaptto.eu/baie-d-authie.html>) : accompagnement programmé dans le PAPI sur le foncier, études et travaux dans un second temps
 - ✓ Aménagement résilient sur la commune de Cayeux sur Mer : gestion de paquets de mer dirigés en périphérie de la ville (reconquête de nouveaux milieux), gestion des eaux pluviales... études financées par l'agence, travaux prévus en 2024
 - ✓ Commune de Ault : Financement de l'action de déplacement des réseaux d'eaux usées du bord de la falaise vers le centre bourg, et financement des investissements de réduction de la vulnérabilité sur les conduites d'eau potable.
 - PAPI Delta de l'Aa :
 - ✓ étude stratégique de gestion durable des sites dunaires portée par le PMCO
 - ✓ étude prospective sur l'avenir du territoire des waterings à moyen et long termes porté par l'IIW.
- Commune de Le Crotoy : accompagnement de l'Agence sur les études et travaux relatifs à la gestion alternative des eaux pluviales sur le front de mer (aménagements visant à déconnecter les eaux pluviales et favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement).
- L'Agence est également partenaire de la **stratégie de suivi homogène, récurrent et pérenne du littoral** pilotée par le ROL (Réseau d'observation du littoral de Normandie et des Hauts de France) : financement de la phase 1 levé topo bathymétrique initial par laser aéroporté (2017-2019), complétée par une phase 2 levé topographique laser aéroporté et orthophotoplan (2020-2022). Accompagnement prévisionnel de l'agence sur la phase 3 Topo-bathymétrie et imagerie Haute Résolution qui sera lancée durant l'été 2023 jusqu'en 2025.

Conditions particulières ou préalables

- Demande d'aide à adresser à l'Agence avant tout démarrage de l'opération

- Instruction administrative et technique de la demande d'aide par les services de l'Agence, décision de financement en instance (Conseil d'Administration, Commission Permanente des Interventions).

Documents de référence utiles :

- Délibération d'intervention relative à la restauration et la gestion des milieux naturels et du littoral [23-a-005 - restauration et gestion des milieux nat et litt.pdf \(eau-artois-picardie.fr\)](#)
- Délibération d'intervention relative à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement [23-a-004 - gestion eaux pluviales et ruissellement hors act_eco.pdf \(eau-artois-picardie.fr\)](#)
- Délibération d'intervention relative à la protection de la ressource en eau et l'alimentation en eau potable [23-a-003 - protection ressource eau et alimentation eau potable.pdf \(eau-artois-picardie.fr\)](#)
- Commission Permanente Programme du 13/05/2016 – point 6 Réflexion sur la gestion des risques littoraux sur le bassin Artois-Picardie – plan d'adaptation au changement climatique

Coordonnées :

L'Agence de l'Eau Artois Picardie

Centre Tertiaire de l'Arsenal

200, rue Marceline

B.P. 80818 - 59508 DOUAI CEDEX

Tél : 03 27 99 90 00

Mission Littoral

Centre Directionnel

56 rue Ferdinand Buisson

BP 217 - 62203 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Mission Picardie

64 bis, rue du Vivier

BP 41725

80017 AMIENS CEDEX 1

Contacts sur le sujet :

Corinne BETRANCOURT, expertise inondation,
Service des Ecosystèmes et des Nouveaux Enjeux
c.betrancourt@eau-artois-picardie.fr

Ludovic LEMAIRE, chef de la Mission Littoral
l.lemaire@eau-artois-picardie.fr

François Blin, chef de la Mission Picardie
f.blin@eau-artois-picardie.fr

RAPPORT d'activité 2022



PROTEGER LES EAUX LITTORALES

La connaissance des eaux littorales

En 2022 l'Agence a préparé le renouvellement de son accompagnement financier au suivi du littoral Manche est – Mer du Nord opéré par le Réseau d'Observation du Littoral (ROL) Normandie – Hauts-de-France. Cette cartographie continue terre-mer par relevés topo-bathymétriques avec des moyens aéroportés permet un suivi précis de l'évolution du trait de côte. Ces données sont indispensables à la mise en place de politiques de gestion des risques de submersion en lien avec le changement climatique.

PRESERVER LA QUALITE ET LA RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES : prévenir les inondations

Les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)

En 2022, l'Agence a poursuivi l'accompagnement des collectivités engagées dans la démarche PAPI, avec des conventions prévoyant un engagement financier de l'Agence dans le cadre du PAPI complet de la Canche et de la révision des PAPI du Delta de l'Aa et de la Sambre. Le PAPI de la Canche est le 1^{er} PAPI labellisé par la nouvelle Commission Inondation de Bassin installée fin 2021 qui labellise désormais au niveau local les PAPI jusqu'à 20 M€.

L'Agence a également accompagné les réflexions sur la révision du PAPI littoral Bresle Somme Authie, la révision à mi-parcours du PAPI Boulonnais et la préparation de 2 nouveaux PAPI en préfiguration : le PAPI-PLAN Somme et le PAPI du Delta de l'Aa. Il est envisagé pour ces 2 PAPI le passage par un Programme d'Etudes Préalables qui remplace désormais le PAPI d'intention.

